

COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N^o 218.

MERCREDI.

15 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NAMUR, 14 décembre.

Cette nuit un incendie a éclaté au moulin à écorces de M. Lemielle sur le rempart de la Verrerie.

Tout est consumé, malgré les efforts que l'on a fait pour maîtriser le feu. Les murs sont tout lézardés et menacent ruine.

La police y est allée ce matin pour faire éloigner la foule et empêcher les accidens.

(Correspondance particulière du Courrier de la Sambre.)

Une des injustices les plus révoltantes, un des principaux griefs reprochés à l'odieux gouvernement de l'ex-roi Guillaume, était l'admission de cette foule de professeurs allemands dans nos universités. On aurait pensé que le gouvernement provisoire se fût hâté de satisfaire aux réclamations des Belges, eût renvoyé ces hommes étrangers à notre langue, à nos mœurs, à notre caractère. Veut-on peut-être les conserver dans leurs places? méprisera-t-on encore les Belges au point de leur préférer des étrangers? seront-ils exclus de nouveau de toutes les places dans l'enseignement? Quels étaient ces Allemands, sinon les serviles agens de l'ancien ministère, des ennemis acharnés de notre liberté et de toute propagation d'idée libérale? Qu'on se rappelle leur conduite lors de l'exclusion de l'honorable Roussel à l'université de Louvain, tous se sont ligués pour la prononcer, et satisfaire ainsi aux désirs du ministère; qu'on se souvienne de la conduite de Warnkœnig à Liège et à Louvain, partout il sema la discorde et le trouble. La Belgique ne possède-t-elle pas assez de personnes de mérite pour occuper avec distinction toutes les places dans les universités? doit-on maintenir des gens qui dans leur pays même ne jouissent d'aucune réputation, et n'y sont considérés que comme de faibles sujets dont le seul talent est de copier et de traduire en latin et en français les ouvrages et manuscrits allemands. Des Belges même distingués n'obtiendraient pas la plus chétive place en Allemagne. L'université de Louvain n'est composée que d'étrangers; voici le personnel de l'université: *Faculté de Droit*: Birnbaum, Allemand; Warnkœnig, Allemand; Holtius, Hollandais; Decoster, Belge. *Faculté de Philosophie, Sciences physiques, mathématiques*: Dumbeck, Allemaad; Becker, Allemand; Mone, Allemand; Gœbel, Allemand; Adelman, Allemand; Glæsenner, Allemand; Shmitz, Allemand; Meger, Hollandais; Fischer; Hollandais; Vanmons, Belge; Reissenberg, Belge.

A Liège, une foule d'Allemands s'y trouve; on citera entre autres Bronne, Fuss, Denzinger, Fohmann. A Gand on remarque encore plusieurs étrangers.

Voilà donc plus de vingt-cinq places de professeurs dont sont privés les Belges, voilà vingt-cinq places occupées par des personnes qui dans leur pays n'obtiendraient pas la place la plus insignifiante. Espérons que le gouvernement provisoire, connaissant cette criante injustice, redressera de suite ce grief, et qu'enfin nous ne verrens plus que des Belges distingués par leurs talens et leur patriotisme occuper les places dans l'enseignement: cette mesure servira d'aiguillon à ceux d'entre eux qui se destinent à l'enseignement; leur émulation augmentera par la récompense qu'ils recevront.

Dinant, 11 décembre 1830.

Monsieur,

J'ai lu avec étonnement votre journal depuis quelques jours, et je dois vous déclarer que si telle doit être désormais son allure, je me verrai forcé de renoncer à mon abonnement, et de reprendre le *Journal de la Belgique*. Comment, Monsieur, c'est dans les circonstances actuelles que vous gardez le silence, et que vous vous bornez à remplir vos colonnes de nouvelles plus ou moins insignifiantes.

Je sais sans doute, Monsieur, que vous avez été en butte aux perfides et lâches accusations des misérables qui rempaient sous van Maanen et qui maintenant encore rampent dans les antichambres à Bruxelles. Mais vous avez erré si vous avez pensé que les criaileries de cette coterie fussent l'expression de l'opinion publique. Non, Monsieur, il n'en est pas ainsi, nous voulons un journal franc, libéral, tel que le votre s'était montré et avant et après la révolution. Si en gardant votre indépendance, et en continuant à servir la cause du pays, vous perdez quelques abonnés, soyez tranquille, vous en regagnerez dix fois davantage, le 1^{er} janvier approche, et le *Courrier des Pays-Bas* vous cédera bon nombre des siens. Tout homme qui ne varie pas dans ses principes, qui montre toujours la même énergie et la même indépendance, est sûr de l'estime publique. Ne tenez donc pas compte des clameurs des hommes serviles, des cris des hommes faibles qui ont si peur de la liberté de la presse qu'ils aiment tant. Continuez dans les voies où vous êtes entré dès votre naissance, louez tout ce qui est

bien, félicitez tout ce qui est mal, continuez à servir la cause pour laquelle vous avez fait tant de sacrifices et l'estime de vos concitoyens vous en tiendra compte.

Un de vos abonnés.

Namur, le 13 décembre 1830.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre journal pendant la semaine dernière; je me suis aperçu avec satisfaction que vous étiez enfin entré dans les bonnes voies, et les ciseaux seuls ont fait l'office de rédacteurs. Si vous saviez, monsieur, avec quel plaisir on s'est aperçu de ce changement dans le personnel de la rédaction, si vous aviez entendu les expressions de joie de quelques-uns de vos lecteurs, vous ne balanceriez pas à continuer sur le même pied. Vous pousseriez même la complaisance jusqu'à cesser de paraître, et alors l'hilarité de certains gens serait à son comble.

Vous êtes jeune, monsieur, bien jeune, apprenez donc à connaître les hommes. Ces chauds libéraux qui avant notre glorieuse révolution réclamaient à grands cris les secours de la presse périodique, qui applaudissaient à ses efforts, à son audace, aujourd'hui que la révolution est faite, et qu'ils se sont mis au lieu et place de nos oppresseurs, aujourd'hui qu'ils sont tous arrivés aux emplois et qu'ils jouissent de gros traitemens, ils s'indignent du langage franc et parfois acerbe des journalistes.

Il est mal, disent-ils, de voir ces gens là poursuivre de leur vue perçante, et dénoncer à leurs concitoyens les hommes généreux qui se sont dévoués en acceptant des fonctions publiques.

Il est mal de les entendre censurer sévèrement MM. les députés qui se fourvoient: sans doute les séances sont publiques, mais c'est pour y entendre ce qui s'y dit et non pour se permettre de critiquer les hauts et puissans seigneurs dont l'infaillibilité est connue.

Ces personnalités déshonorent un journal aux yeux des gens de bien, des gens modérés, des gens en place.

Et voyez vous, monsieur, moi je vous aime encore, bien que je sois un peu ébranlé par les accusations dont on cherche à vous accabler. Je dois donc vous parler avec franchise. Désirez-vous des abonnés? eh bien baissez le ton, monsieur, et substituez, si possible, à votre journal patriotique une feuille d'affiches de bénigne influence. Vous ménagerez ainsi les petites vanités, vous ne m'exposerez plus, moi qui vous estime, à entendre traiter le *COURRIER DE LA SAMBRE DE SALE JOURNAL*. Car cela s'est dit, monsieur, cela s'est dit à Namur, et il y a bien peu de jours.

Je suis peiné de vous dire des choses aussi dures, mais j'y suis forcé. La révolution est terminée, votre rôle est fini, les ambitieux sont en place, plus une foule de misérables qui, serviles sous Guillaume, libéraux le 1^{er} octobre, ont été appelés à des fonctions lucratives et honorables.

Il ne doit plus y avoir d'opposition, tout est dit, tout est pour le mieux en Belgique, je vous le répète; et tout ce que vous pourriez dire ferait penser que vous êtes un esprit atrabilaire ou tracassier. Vous méconnaissez les bienfaits de la liberté, monsieur, nous en sommes comblés, nos écus qui dansent au fond des poches des nouvelles excellences en rendent témoignage.

J'attends, monsieur, de votre prudence que vous tiendrez compte de mes conseils, et de votre impartialité que vous les communiquerez à vos abonnés pour qu'ils y donnent leur assentiment.

Un de vos abonnés.

BRUXELLES, 13 décembre.

— Plusieurs ouvriers des boulevards ont été arrêtés pour avoir excité ou pris part aux troubles qui ont éclaté ces jours derniers.

— On nous écrit de West-Capelle, 9 novembre: « Un batelier belge arrivé ici hier de Rotterdam, rapporte que cette ville était en insurrection, au moment où il l'a quittée. Arrivé à la rade de Flessingue, il obtint ses papiers pour se rendre en Belgique; sa surprise fut grande en voyant la ville d'Augsbourg, où il a séjourné, défendue par une garnison de 13 à 1400 hommes, et plus de quatorze pièces d'artillerie. De là il s'est rendu à l'Ecluse; le pont entre Augsbourg et l'Ecluse était brûlé. Il n'est parvenu à sortir de cette ville qu'après avoir braqué deux pièces de 48 nouvellement arrivées, et que le génie hollandais se trouvait fort embarrassé de placer. Les troupes de ligne à l'Ecluse ne dépassent pas 500 hommes.

— Nous recevons plusieurs lettres du Grand-Duché de Luxembourg, par lesquelles on se plaint de ce que que des fonctionnaires, tels que MM. Jacobi et autres, sont seulement déplacés, au lieu d'être destitués; M. Thorn doit savoir qu'à la moindre réaction ces hommes lui feraient faute.

— M. Charles Morren, docteur en science de l'Université de Gand,

vient d'être appelé à remplir provisoirement la chaire de M. Vanbreda à la même université. On espère que le gouvernement, avant de ratifier la nomination d'un individu qui a puisé dans le million de l'industrie avec MM. Libry et Durand, y réfléchira.

— Vendredi dernier, 150 chevaux, arrivés à Bruxelles, ont été achetés par M. le colonel Rodenbach, pour notre cavalerie belge, qui s'organise avec beaucoup de promptitude.

— Une trentaine de Hollandais, parmi lesquels se trouvent des officiers et sous-officiers, qui étaient retenus à Bruges, comme prisonniers de guerre, viennent d'être transférés à la citadelle de Tournay.

A M. le rédacteur du Belge.

Monsieur, j'ai contracté depuis long-temps l'habitude de penser tout haut; jamais je ne cache mes opinions, et ne crains point qu'elles soient connues de mes concitoyens. Émettre franchement sa pensée est d'ailleurs un devoir pour le député d'une nation libre. — Tout en conservant notre indépendance nationale si glorieusement conquise, placer la Belgique sous le même sceptre que la France, ou bien, en d'autres termes, choisir Louis-Philippe, roi des Français, pour roi des Belges, avec un vice-roi qui nous gouvernât conformément à la constitution adoptée par le congrès... Tel serait, à mon avis, le plus heureux résultat de notre héroïque révolution: alors plus de douanes entre deux pays faits pour s'entendre, alors plus d'invasion à craindre. Ce vœu fondé sur nos intérêts commerciaux et politiques, ce vœu qui fait écho dans nos provinces, ce vœu patriotique, j'ai pu l'exprimer en présence d'un grand nombre de mes collègues, j'ai pu manifester le désir qu'il fût adopté par eux, mais il est faux que je leur aie proposé de prendre aucun engagement définitif à cet égard; il est faux, de toute fausseté, que j'aie fait circuler une liste ayant pour but la réunion à la France. Je crois devoir démentir, de la manière la plus formelle, l'article inséré dans le *Belge* d'hier. Je vous prie, monsieur, d'accueillir cette réclamation et d'agréer, etc. Le baron DE STASSART.

Bruxelles, le 13 décembre 1830.

SERMENT DE JOSEPH II.

Conformément à ce qui était prescrit par l'article 59 de la fameuse charte dite de *joyeuse entrée*, Joseph II promit de bonne foi et jura sur les saints évangiles, « pour lui, successeurs, etc. à tous généralement, prélats; maisons-dieu, monastères, barons, chevaliers, » villes et franchises, à tous ses sujets et bonnes gens de ses pays de Brabant et d'outre Meuse, leurs hoirs et successeurs, de les tenir dorénavant tous en général, fermes et stables à toujours et de ne jamais y contrevenir, ni souffrir qu'il y soit contrevenu en aucune manière; et s'il arrivait que Joseph II, ses hoirs et successeurs vinsent, allassent ou fissent à l'encontre par eux ou par quel'un d'autre, en tous ou en partie, en quelle manière que ce soit, il consentit en ce cas et accorda auxdits prélats, barons, chevaliers, villes franchises et à tous autres ses dits, qu'ils ne seront tenus de faire aucun service à Sa Majesté, ses hoirs ou ses successeurs, ni d'être obéissants en aucune chose de son besoin et que sa dite majesté pourrait ou voudrait requérir d'eux jusqu'à ce qu'elle aura réparé, redressé et entièrement désisté et renoncé à l'emprise ci-dessus mentionnée.

Les termes de ce serment étaient bien formels, pas de restriction, pas de réticence, eh bien, nonobstant cette solennelle promesse, jurée à la face de l'univers, Joseph II porte, en mars 1787, le fameux édit des *intendances des cercles*, en opposition directe avec les lois du pays, et notamment avec l'article 1^{er} de la *joyeuse* qui avait sanctionné le principe de la justice territoriale. Peu de temps après il dissout le conseil souverain du Brabant, détruit l'université, fait envahir par ses soldats les séminaires assurés aux évêques par les titres les plus inviolables, les élèves du sacerdoce en sont arrachés avec la plus révoltante indécence, les évêques sont frappés par les arrêts et mis au pouvoir de la soldatesque. Le 22 janvier 1788, des citoyens paisibles sont massacrés à Bruxelles. Le 4 août suivant, Anvers présente le spectacle d'une ville prise d'assaut; femmes, enfants, vieillards sont les victimes de la rage autrichienne.

Pour comble de l'infamie, le monarque cruel qui avait trempé ses mains dans le sang de ses sujets, parce qu'ils lui demandaient humblement le redressement de leurs justes griefs. L'Antiochus moderne écrivait de Vienne à d'Alton au sujet du massacre de Bruxelles: « J'ai voulu tout de suite, poste courante, vous témoigner ma satisfaction de vos démarches. Vous ferez connaître également à l'officier du régiment de ligne, qui commandait la patrouille qui a fait feu, que j'ai été très content de sa présence d'esprit et du parti qu'il a pris, et que le régiment songera à son avancement à la première vacance. »

Il s'empresse en effet de songer à lui, puisque le 7 février 1788, l'enseigne Wuchetigh fut nommé premier lieutenant au régiment de ligne pour la *bonne conduite* qu'il avait tenue le 22 janvier.

Enfin Joseph II jeta le masque: jusque-là il avait prétendu qu'il s'était conformé aux constitutions de l'état, mais cette prétention était trop ridicule, son ordonnance du 16 juin 1788 le mit à découvert: il y déclara, qu'à compter de ce jour, toutes les concessions faites, accordées et confirmées par Sa Majesté, à la province du Brabant, tous les privilèges de la même province ainsi que l'entier contenu de la *joyeuse entrée* sont et demeureront révoqués, cassés et annulés.

Joseph II viola-t-il son serment?

Hommes d'état, songez encore au sacre le Rheims, à l'inauguration de 1815.

Et que les institutions destinées à régir la Belgique la mettent désormais en garde contre de nouveaux parjures. (*Écho des Journ.*)

DES DÉTRACTEURS DE LA RÉVOLUTION.

Si la révolution belge rencontre, auprès de tout ce qui porte un cœur généreux, la plus vive sympathie et raffermi le peuple dans la volonté de concourir au maintien des principes qu'elle a fait triompher; si de jour en jour elle élargit pour nous le cercle des améliorations possibles, et ouvre ainsi un champ de plus en plus vaste à nos espérances de repos et de bonheur; cette même révolution trouve encore des hommes qui, en haine de quelques malheurs inévitables dont ils doivent mais ne veulent pas l'absoudre, se montrent peu disposés à fraterniser avec elle et à ôter des roues de son char les batons qui en ralentissent la marche.

Il y en a même qui se plaisent à accumuler sur sa route obstacles sur obstacles, et qui, importunés par le souvenir d'avoir combattu dans les rangs ministériels, décrient auprès du peuple cette révolution si belle qui lui a rendu son nom, une patrie et la liberté. Ils se plaignent à répandre sur ses actes le fiel de leurs méprisantes moqueries, dont ils s'efforcent de corriger l'acreté par des protestations de dévouement à la liberté, mais à travers cette ostentation de *patriotisme*, il n'est pas difficile de démêler le fond de leurs pensées, tant ils étalent avec complaisance les embarras où nous a jetés le nouvel ordre de choses.

Voilà les ennemis qu'il faut combattre; ils sont tout aussi dangereux que ceux qui ontrent les conséquences des principes de la révolution.

Le laborieux enfantement de notre liberté coûte, il est vrai, bien des sacrifices au commerce et à l'industrie, accablés sous le poids de chaînes qu'il est impossible de rompre en ce moment. Les canaux de la prospérité publique sont obstrués; les ateliers et les comptoirs sont déserts; l'ouvrier et l'artisan, le négociant et l'agriculteur, le banquier et le capitaliste souffrent également. Tous les intérêts matériels sont lésés et saignent du coup porté au despotisme hollandais. Les fautes de l'ancien gouvernement aggravent encore cette pénible situation. Parvenu à créer, à force de prohibition et de primes d'encouragement, une industrie de serre chaude, préjudiciable aux intérêts de tous ceux qui n'en vivaient pas, ce gouvernement a entraîné, par sa chute, la ruine de toutes les fortunes basées sur le maintien de ces mesures anormales.

Mais consolons-nous. Cet abus ne se renouvellera pas. Nous profiterons des erreurs de nos devanciers. L'argent du contribuable ne s'égarera plus dans les coffres de quelques industriels *amis du roi*; riches au bout de l'année d'un million de plus, ils pourront l'appliquer à l'amélioration du sort de leurs familles. Consolons-nous. La cessation prochaine de la guerre entre la Hollande et la Belgique rétablira la liberté des communications, ramènera la confiance dans les entreprises industrielles, et rendra à la circulation bon nombre de capitaux. La consommation intérieure, restreinte en ce moment, se développera, dès lors, sur une échelle plus vaste, et la production, toujours en rapport avec nos besoins, reprendra son extension accoutumée.

La consommation extérieure diminuera peut-être. La Hollande élèvera des barrières contre l'importation des nos produits, nous le savons, mais la perte de ce débouché sera compensée par des avantages d'une autre nature mais non moins précieux. Détachés à jamais de la Hollande, nous n'aurons plus à souffrir de son odieuse suprématie. Le commerce d'Amsterdam n'opposera plus son *veto* à l'exécution des mesures réclamées par l'état de l'agriculture belge. Nos distilleries, frappées de mort, vont renaître. Les denrées coloniales ne jouiront plus du privilège d'être exemptes de l'impôt. Les objets de luxe, ceux de pure fantaisie ou de peu d'utilité seront taxés de préférence aux choses de première nécessité. Des impôts comme la mouture et l'abatage disparaîtront sans retour. Ainsi les contributions ne seront plus des *charges accablantes* et le fisc ne s'enrichira plus d'une façon si scandaleuse.

Ces avantages sont réels. Cependant aux yeux des hommes prévenus contre la révolution, les bienfaits purement commerciaux et industriels qu'elle doit nous amener paraissent bien minces. Qu'ils songent donc aussi aux bienfaits moraux que nous ne tarderons pas à recueillir.

Ce n'est pas tout que de vivre de la vie des brutes, une nation a aussi sa liberté à maintenir, son honneur à conserver. Déjà nous avons perdu l'une, et le moindre retard dans l'exécution du plan formé, pour secouer le joug de la Hollande, nous aurait également fait perdre l'autre. Car le Belge n'a pas encore oublié les humiliations dont il a été abreuvé; car le temps n'a pas encore effacé les stigmates de l'arbitraire imprimés sur chaque page de notre ancienne charte. La conscience violée, l'enseignement enchaîné; la presse forcée au silence; la substitution du régime des arrêtés au système légal; le droit de pétition méconnu, tel était l'héritage politique que nous avons craint un instant de devoir transmettre à nos fils, ajoutez y encore la confusion de tous les pouvoirs, devenus le domaine d'un seul; l'imposition despotique d'un langage privilégié; l'immobilité des juges, abaissés au rôle de commissaires du pouvoir; la suppression des garanties de la publicité et l'abolition du jury.

La révolution vint. De son souffle puissant, elle renversa l'échafaudage de despotisme élevé contre nos droits. Nous sommes libres maintenant et libres pour toujours. Toutes les garanties que nous avions vainement réclamées pendant quinze ans, liberté de conscience, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté d'association, liberté du langage, tolérance absolue pour tous les cultes, le jury, l'immobilité des juges, publicité entière dans tout ce qui concerne la gestion de nos affaires municipales, provinciales et nationales, publicité des débats dans tous les procès criminels, des

élections directes, l'abaissement du cens et de l'âge, le rétablissement de la patente, la suppression de tout ordre privilégié, une garde nationale bien organisée, toutes ces conditions de bien-être et de repos seront écrites en termes formels dans notre nouvelle charte, et des ministres belges nous répondront de leur accomplissement.

Eh bien, n'est-ce rien que tout cela ?

Et si, à côté de ces bienfaits moraux, il fallait énumérer les avantages matériels que les adversaires de la révolution feignent de ne pas apercevoir, peut-être se trouveraient-ils bien embarrassés d'expliquer leurs craintes et de justifier leurs alarmes.

Que l'on réfléchisse, en effet, aux résultats bienfaisants de notre séparation. Nous n'aurons plus à supporter la dette énorme de la Hollande, seule dot qu'elle nous eût apportée, lors de notre déplorable union; nos trésors n'iront plus s'engloutir dans ces malheureuses colonies, baignées du sang de nos soldats; nous n'aurons plus à solder des légions d'employés hollandais, véritable lèpre de l'état. Plus de sinécures, ni de ces appointemens à entretenir une petite cour. Les Belges seuls occuperont les places qu'il est utile et nécessaire de conserver; le siège des grands corps constitués et de tous les établissemens publics sera en Belgique. L'armée sera toute composée de Belges, et l'institution de gardes vraiment nationales nous permettra d'en réduire le chiffre, si, dans la suite, on le trouve trop élevé. La société de commerce et le syndicat d'amortissement, morts de leurs spéculations malencontreuses et de leurs honteuses dilapidations, ne revivront plus. Tout nous présage donc un heureux avenir.

Où, l'ordre et la liberté fonderont un nouvel état, et l'industrie ne regrettera plus, sous leur empire, ces encouragemens que l'ex-roi lui prodiguait avec si peu de discernement. On lui laissera faire. Seulement on lui aplanira les voies; déjà on négocie en sa faveur un traité de commerce avec la France qui ne refusera pas de recevoir nos toiles, nos houilles et nos fers, en échange de ses soieries, de ses vins et de ses huiles. L'embouchure de l'Escaut nous restera, car c'est une condition de notre existence. Quelles craintes donc si sérieuses peut-il nous rester sur le sort de nos mines, de nos fabriques et de nos entrepôts ?

Les hommes qui calomnient notre révolution et qui cherchent à la faire haïr s'arrêtent au présent seul, et comme il est tout chargé de nuages, ils ont beau jeu à prédire la chute de la foudre sur l'édifice social que le congrès est occupé à élever; heureusement il suffit de quelques mots pour faire tomber le prisme qui noircit à leurs yeux notre horizon politique :

(*Le Politique*).

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 9 décembre.

La translation des ex-ministres a eu lieu aujourd'hui.

Trois voitures ont été ce matin dirigées sur Vincennes, avec les officiers de la garde nationale chargés de la translation. Une compagnie de la garde nationale à cheval, un bataillon de l'infanterie citoyenne, et un escadron de chasseurs à cheval composaient toute la force militaire.

Les huissiers de la chambre des pairs qui avaient été amenés dans l'une des voitures, ont signifié l'ordre de la translation, et il y a été immédiatement procédé. M. de Polignac et M. de Peyronnet ont été placés dans la première voiture; MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville dans la seconde.

Les prisonniers ont suivi les boulevards extérieurs et sont entrés par la barrière d'Enfer. Aucune manifestation de désordre ne s'est produite sur leur passage, et partout la population a montré l'attitude la plus calme.

M. le ministre de l'intérieur, chargé par ses attributions de veiller à l'ordre public, s'était rendu à Vincennes dès cinq heures du matin, pour assister à la translation; il était à cheval à la tête de l'escorte qui a conduit et déposé les prisonniers dans la prison préparée pour les recevoir au petit Luxembourg.

— *Procès des ministres.* Le greffier fera lecture de la résolution de la chambre des députés, et du dernier arrêt rendu à huis-clos par la chambre des pairs, qui forment réellement l'acte d'accusation. Cette lecture faite, l'un des commissaires exposera brièvement l'objet de l'accusation, et requerra qu'il soit procédé à l'interrogatoire des accusés et à l'audition des témoins. Les débats s'ouvriront. M. Persil, l'un des commissaires, développera les moyens de l'accusation; ensuite les défenseurs des trois ministres auront la parole. M. de Martignac défendra M. de Polignac, et traitera particulièrement les questions générales, politiques et préjudicielles qui se rattachent à la défense commune. M. Hennequin défendra M. de Peyronnet; M. Sauzet, M. de Chantelauze, et M. Crémieux, M. de Guernon-Ranville. Les avocats entendus, MM. Bérenger et Madier de Montjau se partageront la réplique. M. Madier de Montjau s'attachera aux preuves juridiques, et M. Bérenger aux questions préjudicielles et politiques. On assure que M. Sauzet répliquera pour tous ses confrères.

— Le général Lafayette, d'après les ordres du roi, prend le commandement des troupes de ligne qui seront de service à l'occasion du procès des ministres. Le général Carbonel, chef d'état-major de la garde nationale, et le général Fabvier se concerteront entr'eux pour l'exécution des mesures ordonnées relativement à la translation des prisonniers de Vincennes au petit Luxembourg et au maintien de l'ordre. A compter du 14 de ce mois, et jusqu'à nouvel ordre, tous les citoyens composant la garde nationale de Paris et de la banlieue,

ne pourront, sous aucun prétexte, quitter leur uniforme. Les gardes nationaux qui feront partie du bataillon de réserve dans chaque légion, pourront vaquer à leurs affaires, en indiquant toutefois chez eux le lieu où on les trouverait en cas d'appel. Ceux qui seront de garde au Luxembourg ne pourront quitter leur poste sans une permission écrite du commandant supérieur. A compter de la même époque, un chef de bataillon sera de garde dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et veillera à l'exécution des ordres donnés par l'état-major général ou par les généraux Fabvier et Carbonel.

(*Ordre du jour du général Lafayette, 8 décembre.*)

— La chambre des pairs dans sa séance du 10 de ce mois, a adopté à l'unanimité le projet de la loi sur la levée de 80,000 hommes déjà adopté par la chambre des députés.

— Un fiacre chargé de sabres et de fusils est sorti ce soir de la maison d'un fabricant d'armes, situé sur le quai aux Fleurs. La voiture a été arrêtée. Malgré les recherches les plus actives, la police n'a pu découvrir encore à qui était destiné cet envoi.

— Le duc de Modène, qui peut à peine armer un régiment, a refusé de reconnaître le nouvel état de choses en France.

— On mande de Toulon, en date du 3 de ce mois : « Le bruit court ici généralement que M. le préfet maritime vient de recevoir une dépêche télégraphique qui lui ordonne de disposer les régiments de marine, les équipages de ligne, ainsi que l'artillerie, de manière à ce qu'ils puissent se rendre bientôt sur la frontière du Var pour former un cordon militaire avec d'autres troupes que l'on fait aussi marcher dans cette direction. Les troupes qui sont à présent en province, en état d'entrer en campagne présentent déjà une force imposante, sans y comprendre les gardes nationales. Il doit arriver demain un inspecteur-général pour visiter et faire rétablir toutes les fortifications de notre place. »

BENJAMIN-CONSTANT.

Le jour des éloges unanimes est venu trop tôt ou trop tard pour lui. S'il eût succombé au 29 juillet, il serait mort sous un beau soleil, aux cris de liberté qui auraient rendu son âme joyeuse, aux accens de tout un peuple dans l'ivresse du présent, dans l'espérance de l'avenir. Il aurait pu croire qu'elle se fixait à jamais dans la France, cette liberté pour laquelle il avait combattu quarante ans, et qu'elle allait s'y montrer jeune et forte, brillante d'un éclat nouveau, telle enfin qu'elle était sortie d'une révolution qui n'eut jamais de modèle.... Mais épuisé par des lutttes récentes, découragé par des efforts impuissans; blessé au cœur de voir, cette fois encore, tant d'espérances ajournées, des retours si cruels, des ambitions si méprisables, il a quitté la vie avec amertume, il a pleuré de voir l'humanité sacrifiée encore, et en ouvrant les yeux pour la dernière fois, il n'a pu apercevoir qu'un ciel brumeux et froid; plus triste qu'un horizon chargé d'orages, et portant au fond de l'âme je ne sais quelle impression glaçante comme le désespoir et la mort.

Aux paroles solennelles et mélancoliques qu'il prononça dans son dernier discours, et que la France recueillit, nous pouvons ajouter d'autres paroles non moins graves échappées à une de ses dernières conversations; nous les répétons avec une sorte de respect religieux.

C'était une des dernières fois qu'il venait à la chambre. Il était faible et chancelant. Nous le vîmes assis dans le vestibule, et comme il faisait des efforts pour se lever, nous lui offrîmes un bras qu'il accepta. — « Vous paraissez bien fatigué, M. Constant. — Je suis mourant. — Mais alors pourquoi venir à la chambre? — Il faut remplir son mandat jusqu'au dernier moment; et j'ai eu bien du regret de ne pas m'y être trouvé ces jours derniers au moment où M. de Martignac est venu chanter une hymne en son honneur. On n'aurait pas dû laisser le panégyrique sans réponse. Mes collègues m'ont reproché cette absence; elle était bien involontaire, mais enfin il est fâcheux qu'on ait pu parler impunément à la tribune comme l'a fait M. de Martignac. C'était bon il y a six mois, mais aujourd'hui on devrait montrer plus de pudeur. — Mais cette chambre, ajoutai-je, doit être pour vous comme pour nous une source continuelle d'irritation. — J'en ai connu d'aussi malfaisantes, mais du moins elles l'étaient à bon escient. Ceux-ci creusent, sans le vouloir, l'abîme qu'ils croient éviter. Nous avons répété pendant 15 ans que l'opinion ne rétrograderait jamais, et que c'est folie de se buter contre elle. Voyez à quoi cela leur a profité. Il ne peut y avoir à une telle marche que deux issues, et toutes deux, elles sont affreuses. Ou l'Europe fera nos affaires, ou le peuple s'en mêlera de nouveau, et je ne sais pas qui oserait répondre de ce qui pourra arriver dans l'un et l'autre cas. » Je lui parlai alors avec cette confiance que l'âge inspire bien plus que la raison. J'insistai sur une question de politique où il ne voulut voir qu'une théorie. « Cependant, ajouta-t-il, tous les calculs humains sont des visions d'aveugles; et si l'on croit à des probabilités quelconques, j'aimerais mieux avoir foi aux vôtres qu'aux miennes; car vous êtes plus près de l'avenir, et moi du passé. — Vous voyez pourtant comme ils repoussent la jeunesse et des conseils et de l'action. — Il est temps toutefois que les jeunes arrivent, car les vieux qui sont là sont bien vieux!... »

Je supprime de cette conversation, dont la fidélité est parfaitement exacte, quelques paroles relatives à des hommes qui sont au pouvoir; car ces sentences sévères, qui ne seraient qu'un écho de la tombe, sembleraient une cruelle réprobation.

Depuis ce jour M. Benjamin Constant n'est plus retourné à la chambre. La maladie, qui depuis long-temps avait miné son corps, a fait des progrès rapides. En peu de jours il a été emporté.

Quoique différant d'opinion sur la question la plus importante de

moment présent, nous n'avons pas attendu des jours funèbres pour témoigner notre admiration à cet esprit si fécond, à cette dialectique si puissante, si habile, trouvant toujours une ressource pour faire entendre les vérités les plus fortes, grâce à la vérité infinie d'un langage toujours élégant, et dont la finesse et la grâce n'étaient surpassées que par la parfaite bienséance. M. Benjamin Constant, sous ce rapport, a été quelquefois modèle, dans cet art nécessaire surtout, à la littérature quotidienne, de tout dire sans trop choquer, et d'émettre sa pensée avec force, en prenant toujours, non pas l'expression propre, mais la plus voisine de celle-là.

Cet art est déplorable sans doute, car c'est la ressource de la faiblesse contre l'oppression. Voilà pourquoi il dut être familier à l'homme qui, pendant toute sa vie, fut placé dans l'opposition.

Quand donc de meilleurs jours viendront-ils? Foy, Manuel, Benjamin Constant! Hommes de talent et de courage!..., vous avez été tous trois unis par une commune destinée! Ce ne sont pas des larmes que vous doit la jeunesse, c'est une étude profonde de vos travaux, une admiration bien sentie de votre désintéressement et de votre indépendance. Comme vous, il faut savoir combattre jusqu'au dernier souffle; et lutter sans se laisser fléchir pour une cause à laquelle il sera toujours glorieux de se dévouer, même sans succès.

(La Tribune.)

ANGLETERRE. — Londres, 8 décembre.

Le *Sun*, après avoir donné quelques détails connus sur le duché de Luxembourg, cite la déclaration du congrès belge à ce sujet, et ajoute: « En d'autres termes le congrès dit à la confédération germanique: Tout ce qu'avait autrefois le roi des pays-Bas, aura maintenant le roi de la Belgique, mais quant à ce qui vous appartient, nous n'y toucherons pas, et nous sommes prêts à nous mettre à la place du roi des Pays-Bas pour l'accomplissement de tous les contrats. A cela le corps germanique répond: Nous ne voulons pas de vous; vous n'êtes pas ce qu'il nous faut; nous aimons les rois de Hollande, et nous n'aimons pas les gouvernements libres. Nous nous moquons de votre offre, et nous viendrons vous brûler, si la France et l'Angleterre veulent nous laisser faire. Et plus bas, le même journal dit: « Il y a évidemment une partie de la question qui est générale, savoir: si les gouvernements despotiques peuvent dicter des lois aux états libres. » Et quand un gouverneur hollandais somme le peuple de Luxembourg à se soumettre au grand duc, il convient au peuple de France et d'Angleterre de considérer, s'il n'est pas plus que temps de mettre fin à ce langage de la sainte-alliance. »

SUISSE. — Fribourg.

Le petit conseil de la ville et république de Fribourg

S'étant, en vertu de la mission qu'il a reçue du grand conseil en date d'hier, occupé des bases fondamentales sur lesquelles doit reposer la nouvelle constitution de ce canton,

déclare par les présentes:

Qu'il a décidé unanimement de proposer au grand conseil:

1° De prononcer l'abolition de tout privilège de lieu et de naissance dans ce canton, et de reconnaître en conséquence le principe de l'égalité entière des droits politiques;

2° De statuer que le pouvoir souverain résidera dorénavant dans la réunion des représentants des villes et de la campagne, qui seront élus dans une juste proportion à établir.

Le petit conseil peut donner aux habitans de ce canton l'assurance positive que le grand conseil, conformément aux intentions qu'il a manifestées, ne refusera pas sanction à ces bases, et les invite à se confier entièrement en la sagesse qui présidera aux déterminations de cette autorité, qui sera convoquée à cet effet au plus tard dans dix jours.

Donné à Fribourg, le 3 décembre 1830.

L'avoier en charge, PH. GOTTRAU.

Le secrétaire-d'état, R. WERRO.

GRÈCE. — Syra, 29 octobre.

Négroponte va enfin être évacué par les Turcs, et Omer-pacha fait tous les préparatifs pour son départ. On croit toujours que les frontières continentales de la Grèce seront agrandies. Nous avons extrêmement besoin pour chef d'un prince qui puisse donner à nos affaires une stabilité parfaite, et rétablir la tranquillité dans le pays. Le comte Capo-d'Istria conduit la barque de l'état avec beaucoup de peine, et il est étonnant qu'il parvienne à conserver un peu d'ordre dans le pays, car le feu de la rébellion couve toujours sous les cendres.

Les lettres de Nauplia annoncent que les amiraux des puissances alliées se sont rendus à Athènes.

AMÉRIQUE. — GUATIMALA.

La législature de Guatemala, après avoir déclaré vacant le siège archiepiscopal, avait donné l'ordre de nommer un vicaire capitulaire.

Cette mesure fit éclater une lutte désagréable avec le chapitre ecclésiastique, qui refusa au corps législatif le droit de statuer dans un tel cas. Des contestations s'étant élevées entre l'archevêque destitué et quelques personnes de la capitale, notamment les religieuses de Sainte-Thérèse, ordre fut donné de les mettre en prison ainsi que la supérieure Accenena. Le peuple s'attroupa alors devant la porte du couvent et manifesta tant d'irritation, qu'il fallut révoquer l'ordre qui allait s'exécuter.

ANNONCES.

Messageries de la Belgique

643.

DE DEVIS ET COMPAGNIE,

HOTEL DE HOLLANDE, A NAMUR,

A dater du 3 décembre 1830.

Les départs auront lieu à dix heures et demie du matin pour Bruxelles; on y arrivera à six heures du soir, pour correspondre avec toutes les villes du royaume et l'étranger.

641.

A VENDRE.

Pour 1200 francs, une couple de jeunes chevaux de l'âge de trois à quatre ans, poil bai et à tous crins, sans défauts; propres à la voiture; étant bien appareillés.

S'adresser pour les voir à Saint-Héribert, commune de Floreffe à deux lieues de Namur.

646.

Deux très-belles maisons à louer, situées rue de Bruxelles, à Namur, portant le n° 107, bis.

Ces deux belles maisons se composent de plusieurs places au rez-de-chaussée et à l'étage, avec greniers, caves, remises et écuries. Les locataires pourront entrer en jouissance de suite.

Elles appartiennent à M. Bauwens-de Gesve.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette location, à M. Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur.

576.

M^r Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

657.

Adjudication publique.

En vertu de l'autorisation de monsieur l'intendant-général de la guerre, en date du 30 novembre 1830, n° 508, l'intendant de 2^{me} classe dans la 4^{me} division militaire, procédera le 20 décembre 1830, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages nécessaires dans les provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg, pour les troupes à cheval et l'artillerie, la gendarmerie exceptée.

Cette adjudication se fera publiquement par soumission cachetée et ensuite au rabais, dans le bureau de l'intendant de 2^{me} classe, à Namur, le 20 décembre, à onze heures du matin. On pourra prendre connaissance des conditions, dans les bureaux des commandans de place, à Tournay, Ath, Mons, Philippeville, Mariembourg, Dinant et Bouillon, et au bureau de l'intendant précité, à dater du 8 décembre.

Qu'on se le dise.

Belle maison située à Namur, rue Lilon, cotée du n° 1308, à vendre.

Le public est prévenu que le jeudi, 23 décembre 1830, aux dix heures du matin, en l'étude de maître Buydens, père, à Namur, MM. Genicot et Bourse feront procéder à la vente publique de la maison ci-dessus désignée, qui leur appartient, et qui est très-propre au commerce.

Le cahier des charges est déposé chez le notaire Buydens, où les amateurs pourront en prendre connaissance. 661.

662.

Vente d'un très-beau mobilier.

Jeudi 16 octobre 1830, et jours suivans, M. le baron de Roisin fera vendre, en son domicile rue des Nobles, à la recette de M. Modon-Gérard, un fort beau mobilier consistant en garnitures de salon, buffets, bureaux à cylindre, tables à jeu, commodes, etc. en acajou; garde-robes, armoires, meubles de cuisine, nombre de literies, belle batterie de cuisine, porcelaines, cristaux, etc.; vins et autres objets détaillés dans l'affiche.

A crédit.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.